

**LE PRESIDENT**

**Objet :**

Avis dans le cadre de la phase de consultation pour le classement des zones vulnérables

**N/Réf :**

CE/AM/CRA21-033

**Dossier suivi par :**

Christophe EGGENSCHWILLER

[christophe.eggenschwiller@bfc.chambagri.fr](mailto:christophe.eggenschwiller@bfc.chambagri.fr)

Anne HERMANT

[anne.hermant@cote-dor.chambagri.fr](mailto:anne.hermant@cote-dor.chambagri.fr)

Madame la Préfète de la Région Centre Val de Loire,  
coordonnatrice du Bassin Loire Bretagne  
181, rue de Bourgogne  
45042 ORLEANS Cédex 01

Bretenièrre, le 23 juin 2021

DREAL CENTRE-VAL DE LOIRE  
Service Eau, Biodiversité, Risques Naturels et Loire  
SEBRiNal

U 8 JUL. 2021

Madame la Préfète,

Courrier "Arrivée"

La révision quadriennale des Zones Vulnérables a fait l'objet d'une période de concertation fin 2020 au cours de laquelle des échanges avec vos services ont permis de faire évoluer très positivement le projet de classement de nouvelles communes en zone vulnérable et nous tenons à le souligner.

En effet, les différents arguments remontés par les 3 Chambres d'Agriculture de la région concernées ont été pris en compte :

- Les dépassements isolés, liés aux conditions climatiques exceptionnelles de la 7<sup>ème</sup> campagne de surveillance,
- L'origine non agricole des dépassements liés à l'assainissement,
- Le nombre de données insuffisant pour caractériser le dépassement

Le projet de classement englobe donc 9 communes supplémentaires sur notre territoire.

Le classement de nouvelles zones d'élevage avec une très forte présence de prairies sera donc limité au strict nécessaire, ce qui devrait permettre d'éviter la disparition des élevages et le retournement de prairies.

La Chambre d'Agriculture de Bourgogne Franche-Comté, réunie en bureau le lundi 17 mai 2021, a tout de même exprimé ses réserves quant à la méthodologie nationale utilisée pour établir ce classement et a regretté la fréquence insuffisante des mesures sur un certain nombre de qualitomètres dans le bassin Loire Bretagne.

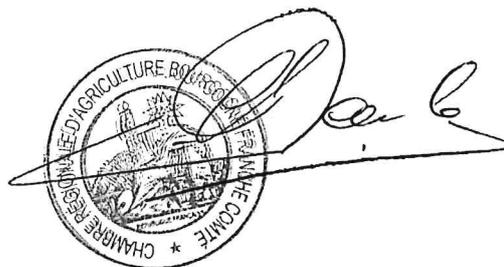
Les élus ont également réaffirmé leur engagement à la mise en œuvre d'une expérimentation sur un territoire très herbager afin de mieux comprendre les phénomènes de transfert des nitrates. Cette expérimentation doit être conduite en concertation avec les services de l'Etat et les organismes de recherche afin que les résultats puissent être reconnus et validés.

Par conséquent, la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne Franche Comté émet un avis favorable sur le classement en zones vulnérables des communes tel qu'il est proposé lors de cette phase de consultation et demande à la DREAL de Bassin d'augmenter les mesures sur un certain nombre de qualitomètres.

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de la Chambre d'Agriculture  
Bourgogne Franche-Comté

Christian DECERLE



**Siège social**  
**Site Bretenière**  
1 rue des Coulots  
21110 BRETENIERE  
Tél : 03 80 48 43 00  
Fax : 03 80 48 43 43  
Email : [accueil@bfc.chambagri.fr](mailto:accueil@bfc.chambagri.fr)  
<https://bourgognefranche.comte.chambres-agriculture.fr>

**Adresse pour toute correspondance**  
**Site Valpare Valentin**  
12 rue de Franche-Comté  
25480 ECOLE VALENTIN  
Tél : 03 81 54 71 71  
Fax : 03 81 54 71 54  
Email : [accueil@bfc.chambagri.fr](mailto:accueil@bfc.chambagri.fr)

Etablissement public  
Loi du 31/01/1924  
Siret 130 021 710 00012  
APE 9411 Z

Copie adressée à :

DREAL du Centre Val de Loire  
5 Avenue Buffon - CS 96407 - 45064 ORLEANS

DREAL Bourgogne Franche Comté  
17 E Rue Alain Savary 25000 Besançon